

NOTE EXPLICATIVE

Les réponses à l'appel à concurrence relatif à **prestation de conduite et déploiement du Proxibus** sont à déposer, contre récépissé, au secrétariat de la Direction des Finances - 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, tous les jours ouvrables de 7h15 à 15h30, ou sous format électronique sur la plateforme www.marchespublics.nc, **au plus tard à la date indiquée sur l'avis d'appel à concurrence paru dans la presse.**

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- la présente note explicative ;
- le cahier des charges à parapher et signer ;
- le planning prévisionnel (annexe 1) ;
- la déclaration sur l'honneur à compléter et signer (annexe 2) ;
- le certificat de visite à compléter et signer (annexe 3, la visite est obligatoire et est programmée le vendredi 25 septembre à 8h dans la cour des ateliers techniques municipaux, 1 rue Philogène Lalande DESJARDINS à Doniambo ;
- le B.P.U. et le D.E. à compléter et signer ;
- le projet de contrat public à compléter et signer.

L'offre du soumissionnaire doit comporter les pièces suivantes :

- Pièces relatives à la candidature
 - la déclaration sur l'honneur complétée et signée (annexe 2),
 - le certificat de visite des lieux complété et signé (annexe 3),
 - un extrait de K-bis ou un certificat d'inscription au répertoire des Métiers datant de 3 mois à la date de remise des offres,

Si le signataire des pièces du dossier de candidature n'est pas cité comme gérant dans l'extrait K-bis, il doit impérativement fournir une délégation de signature de la gérance.

Si le candidat n'est pas immatriculé au R.C.S., il doit justifier sa non-inscription en précisant son statut juridique, et fournir tout document attestant de l'existence juridique de son activité.

- la liste des références et garanties professionnelle du candidat,
- les références sur les prestations similaires,
- le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années,

Pour les entreprises dont la création est inférieure à un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises justifiera l'absence de cette déclaration concernant le chiffre d'affaires. Dans ce cas, l'entreprise est autorisée à justifier sa capacité financière par tous moyens, notamment par une déclaration appropriée de banques.

- l'attestation de l'assurance de responsabilité professionnelle

- Pièces relatives à l'offre
 - le cahier des charges paraphé et signé;
 - le B.P.U. et le D.E., complétés et signés ,
 - le justificatif du permis poids lourds de 3 chauffeurs au minimum, visite et permis à jour et conforme ;
 - Le mémoire technique avec les éléments précisés dans les critères de la valeur technique
 - le projet de contrat public complété et signé .

Les offres matérialisées seront déposées sous enveloppe cachetée comportant les mentions suivantes :

- Madame le Maire de la Ville de Nouméa,
- prestation de conduite et déploiement du Proxibus,
- à n'ouvrir que par la commission de dépouillement des offres
- à déposer impérativement au secrétariat de la Direction des Finances 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de Nouméa

Toutes les demandes de renseignements, observations ou questions éventuelles concernant le dossier de consultation devront impérativement être déposées sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie www.marchespublics.nc au **plus tard SIX jours calendaires avant la date limite de remise des offres fixée par l'annonce légale et ses modificatifs**.

JUGEMENT DES CANDIDATURES

A l'appui de sa soumission, le candidat fournit les pièces justifiant ses capacités juridiques, techniques et financières nécessaires.

L'acheteur public apprécie souverainement ces capacités au regard de l'objet du contrat et de ses conditions d'exécution.

JUGEMENT DES OFFRES

Les offres sont jugées sur la base des dispositions suivantes :

Les offres seront notées sur 100 points sur la base des critères énumérés ci-dessous.

Critères	Répartition des points
Prix de la prestation	60
Valeur technique	40
TOTAL	100

Méthode de notation du critère prix :

L'offre la moins disante se verra attribuer 100 points. Les autres offres seront notées en appliquant la formule ci-dessous :

$$N = \frac{60 \times \text{montant de l'offre moins disante}}{\text{montant de l'offre à noter}}$$

Méthode de notation du critère valeur technique :

Noté sur 40 points répartis comme suit :

Sous-critères	Répartition des points
Pertinences des moyens humains et matériels mis en oeuvre pour la réalisation des prestations	30
Pertinence de la méthodologie mise en oeuvre pour l'exécution des prestations	10

Le nombre de points par sous-critère est octroyé selon la méthodologie ci-dessous,

% des points	Correspondance
0%	Très insuffisant
25%	Insuffisant
50%	Moyen
75%	Satisfaisant
100%	Très satisfaisant

Les calculs, partiels ou totaux, accomplis pour le jugement des offres seront réalisés jusqu'à la deuxième décimale sans arrondir.

Ne participent pas au jugement les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Offres inacceptables :

Une offre est inacceptable si son montant est supérieur à 10% de l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Offres anormalement basses :

Une offre est potentiellement anormalement basse si cumulativement elle est :

- inférieure à la moyenne arithmétique de l'ensemble des offres des candidats agréés à concourir dans le cadre d'une consultation, après application d'un abattement à cette moyenne d'un coefficient de 25%,
- inférieure à l'estimation retenue par le maître d'ouvrage après abattement par application du même coefficient fixé ci-dessus.

Elle sera, le cas échéant, déclarée anormalement basse et éliminée, qu'après avoir été invitée à préciser dans un délai approprié le contenu de sa proposition et à justifier son prix.

La Ville de Nouméa se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à concurrence.